

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 190**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise : subvention de fonctionnement  
2017

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service de l'Observatoire  
12213**

## PRESENTATION

Dans le contexte actuel des mutations des compétences et du paysage institutionnels, le Département souhaite bénéficier de l'appui de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam). Il considère utile de nouer un partenariat en vue d'alimenter ses propres réflexions et de favoriser une collaboration plus forte entre ses équipes et celles de l'Agam.

Présidée par Madame Laure-Agnès Caradec, l'Agam est une association loi 1901 dont les instances sont composées de membres titulaires : Etat, Métropole Aix-Marseille, Ville de Marseille, Euroméditerranée, CCIMP, GPMM, et de membres adhérents : communes, collectivités locales, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics industriels et commerciaux, et autres personnes morales de droit public ou de droit privé chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général.

L'objet de l'Agam est de réaliser des études, d'organiser une veille permanente, de contribuer au débat public dans une logique de faire partager des enjeux et des orientations au service du développement et de l'aménagement du territoire. Pour mémoire, le directeur de l'Agam est, par ailleurs, membre es qualité du Conseil de Provence.

La collaboration envisagée pourra prendre plusieurs formes : appui technique, argumentaire, partage des connaissances, de données, échanges et plus-value méthodologiques. Le renforcement de cette collaboration se traduira par une subvention de fonctionnement de 50 000 €

## PARTENARIAT

Les axes de ce partenariat sont les suivants :

- ***Accompagnement de la démarche MATINALES DE L'EMPLOI*** : par la communication des données et des clefs de lecture thématiques et territoriales favorisant une meilleure connaissance des dynamiques sur les bassins d'emploi ;
- ***Appui à la compétence COLLEGE*** : grâce à sa connaissance des dynamiques de projet sur les territoires, l'expérience méthodologique acquise au long cours sur la programmation et le dimensionnement des équipements publics
- ***Interface sur les questions de mobilité*** et notamment pour les problématiques « POLES D'ECHANGES » (Cf. Agenda de la mobilité adopté par Aix Marseille Provence) qui impacteront le réseau routier départemental. En outre, le lien de ces pôles d'échanges avec leur environnement intéressent le Département au titre de sa contribution aux plans d'investissements dans les transports.
- ***Interface générale sur d'autres thématiques qui interrogent des compétences croisées*** mais aussi interface géographique avec des territoires départementaux hors AMP pour lesquelles l'Agam pourra apporter un appui spécifique sous forme de données, d'argumentaire, d'analyses et d'expertises ciblées.

- *Apport de données quantitatives et qualitatives au service « Observatoire et promotion du territoire »* permettant de suivre et de mesurer les mutations du territoire dans ses champs de compétence (ex : aménagement, mobilité, indicateurs socio-économiques etc.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, je vous propose de :

- vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise au titre de 2017,
- et de m'autoriser à signer la convention type dont le texte a été approuvé par délibération n°122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL